

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

Champ de formations  
Droit, économie, gestion

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Pascal Barneto, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport réalisé en 2016-2017

## sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

### Présentation du champ

Le champ *Droit, économie, gestion* de l'Université de Limoges regroupe des formations proposées par la FDSE (Faculté de Droit et de Sciences Economiques), la FST (Faculté des Sciences et Techniques), l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises), l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) et une partie des formations portées par l'IUT (Institut Universitaire de Technologie).

Les formations incluses dans ce champ et soumises à évaluation sont au nombre de 24 et comprennent :

Quatre licences généralistes en trois ans, la licence *Droit*, la licence *Economie*, la licence *Administration économique et sociale* avec 5 parcours (*Administration générale et territoriale (AGT)* - *Administration et gestion de l'entreprise (AGE)* - *Commerces et affaires internationales (CAI)* - *Sanitaire et social (SS)* - *Droit et métier de l'immobilier (DMI)*) et la licence *MIASHS (Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales)* dont le champ principal de rattachement est *Sciences technologie santé*.

Deux licences suspendues en un an, la licence *Gestion* avec deux parcours (parcours *Comptabilité-contrôle-audit* et parcours *Management de l'innovation*) et la licence *administration publique*.

Onze licences professionnelles : *PME et développement des affaires* ; *Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité spécialité fiscalité* ; *Logistique gestion des flux des systèmes d'information et des stocks* ; *Commerce spécialité métiers de l'immobilier* ; *Management des activités commerciales gestion de la relation client* ; *Commerce et distribution spécialité management et gestion de rayon* ; *Assistance juridique ressources humaines* ; *Gestion des entreprises de la filière bois* ; *Assurance Banque Finance chargé de clientèle Conseiller commercial clientèle particulier* ; *Métiers du notariat comptable taxateur d'étude notariale*. La LP *Gestion des entreprises de la filière bois* n'a pas été ouverte en 2015-2016 ainsi que la LP *Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé* en 2013-2014.

Sept masters, dont cinq en Droit (*Droit et Administration des Organisations* se déclinant en 2 spécialités ; *Administration Publique* se déclinant en 3 parcours en 1ère année et 2 spécialités en 2ème année ; *Droit de l'environnement* se déclinant en 2 spécialités ; *Droit des affaires et du patrimoine privé* se déclinant en 3 spécialités ; *Droit privé européen* se déclinant en deux parcours en première année et 3 spécialités en deuxième année) ; un master en *Economie* (mention *Banque Finance* se déclinant en 2 spécialités) ; et un master en *Gestion* (mention *Sciences du management* se déclinant en 4 spécialités).

Trois équipes de recherche viennent en appui à ce champ de formation et couvrent l'ensemble des disciplines en droit, économie et gestion :

- le CREOP - Centre de recherches sur l'Entreprise les Organisations et le Patrimoine ;
- le LAPE - Laboratoire d'Analyse et Prospective Économiques ;
- l'OMIJ - Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques avec notamment l'équipe thématique du CRIDEAU - Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme et l'équipe thématique du CDES - Centre de Droit et d'Économie du Sport.

# Synthèse de l'évaluation des formations du champ

## L'organisation de l'offre de formation

L'offre de formation couvre bien les différents champs disciplinaires du droit, de l'économie et de la gestion. Elle propose aux étudiants des parcours de formation cohérents avec une bonne articulation licence et master. Les formations bénéficient d'un fort adossement à plusieurs équipes de recherche, même si ce dernier est plus présent pour le niveau master que le niveau licence ou licence professionnelle. Cette offre de formation est également professionnalisante via une variété de licences professionnelles visant des métiers de cadres intermédiaires et des masters spécialisés visant des emplois de cadres précis. La spécialisation est progressive et offre de nombreuses passerelles entre les parcours proposés.

Néanmoins, cette offre de formation pourrait gagner en lisibilité et cohérence en clarifiant le positionnement de certaines formations :

- Le positionnement des deux licences suspendues devrait être revu au moins pour l'une d'entre elles afin qu'elles puissent s'articuler sur un cycle licence de trois ans. Ainsi, la licence Gestion pourrait être intégrée à une licence *Economie-gestion* ou constituer une licence *Gestion* à part sur 3 ans ;
- La mention *Banque et finance* avec une spécialité International : commerce et finance floue, peu reliée à l'intitulé de la mention, sans réels partenariats dans l'import-export, brouillant la lisibilité de l'autre spécialité de la mention orientée sur les risques et marchés financiers ;
- La mention *Sciences du management* – regroupant actuellement l'ensemble des formations de l'IAE – devrait être scindée car elle rassemble quatre spécialités assez disparates, avec des objectifs différents. La scission de cette mention devrait accroître sa lisibilité et ainsi renforcer son attractivité.

Il est à relever que certains parcours font l'objet d'un positionnement unique en France tels que la LP *Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé*, et la LP *Métiers du notariat comptable taxateur d'étude notariale* ou font preuve de transversalité et d'originalité tels que le master spécialité *Droit de l'environnement et urbanisme* et la LP *Logistique gestion des flux des systèmes d'information et des stocks*, ou ont une excellente insertion professionnelle tels que la LP PME et développement des affaires. Ce positionnement de niche, en particulier sur le secteur management de la santé adossé à une équipe de recherche reconnue sur cette thématique, permet de développer des synergies à encourager.

## Les modalités pédagogiques mises en œuvre au sein du champ

De manière générale, les modalités pédagogiques sont conformes au niveau attendu aux différents stades de formation. On note en particulier une place importante de la professionnalisation pour les licences professionnelles (avec la présence de nombreux intervenants professionnels et de partenariats comme l'Institut National de Formation Notariale – INAFON – ou l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes), et les masters avec de nombreux accords ou réseaux développés tant à l'international qu'au niveau des organisations privées et publiques nationales. En revanche, pour les licences générales la place des professionnels est faible et la place des stages pourrait être améliorée même si des initiatives intéressantes peuvent être observées comme celles permettant aux étudiants dès la licence de déterminer leurs choix professionnels et d'assurer une préprofessionnalisation notamment avec l'option «métiers de l'immobilier» en première et deuxième année d'AES.

Excepté quelques formations comme en master *Banque et finance*, la place de l'anglais (passage du TOEIC – Test of English for International Communication - non imposé par exemple) et les innovations pédagogiques basées sur le numérique demeurent insuffisantes. On notera que les dossiers ne sont pas très détaillés sur les modalités de l'alternance mise en œuvre alors que l'apprentissage constitue la voie quasi-exclusive de certains parcours.

L'internationalisation des formations est assez disparate et dépend des accords signés. Au-delà des échanges Erasmus, quelques formations en droit (master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*) ont su tirer avantage de leurs spécialités en créant des échanges d'enseignants avec l'Argentine, le Brésil, Madagascar etc. Il en est de même des nombreux accords signés par les formations en économie (master *Banque et Finance*) avec certaines universités asiatiques (Indonésie notamment) ; toutefois, le dossier de cette mention renseigne de manière insuffisante la mobilité étudiante et enseignante et donc la réalité des échanges avec les partenaires internationaux.

Les mentions des masters sont toutes affiliées aux différents laboratoires de recherche. L'aspect transversal de certaines équipes de recherche comme le CREOP (Centre de recherches sur l'Entreprise les Organisations et le Patrimoine) ou l'OMIJ (Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques) permet de créer des synergies pédagogiques avérées pour le contenu de certains parcours ou mentions (*Droit privé européen ; Comptabilité contrôle audit ; Droit international et comparé de l'environnement ; etc.*).

Des dispositifs d'aide à l'accompagnement et à la réussite sont proposés surtout au niveau de la licence avec un dispositif de tutorat ou un « projet professionnel personnel » (PPP) en licence AES et *Droit*. Il est proposé également un dispositif de Diplôme universitaire RE/AGIR, organisé avec le Carrefour des étudiants (service d'orientation de l'établissement) en cas d'erreur d'orientation pour élaborer un nouveau projet professionnel, ou un Diplôme universitaire Assistant juridique pour une réorientation rapide vers une formation plus courte ou vers le milieu professionnel. Pour autant, aucun suivi particulier n'est prévu pour les étudiants admis à poursuivre en deuxième année sans avoir validé l'intégralité de leur première année (procédure AJAC - AJournés Admis à Continuer). Enfin, au niveau de l'université et donc du champ, un dispositif particulier pour les étudiants en situation d'handicap (conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014) a été mis en place.

Les modalités d'évaluation sont habituelles et prennent des formes diverses : contrôle terminal, contrôle continu, soutenance de mémoire et/ou de projets tuteurés. On notera que quasiment toutes les formations ont mis en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience ou professionnelles (VAE/VAP). Pour les formations en alternance, le suivi de l'acquisition de compétences est souvent renforcé par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs dont le livret de l'alternant ou de l'apprenti, les fiches d'évaluation et les bilans pédagogiques (master conseiller clientèle professionnels).

En ce qui concerne les usages numériques, on peut noter que les licences de Droit et Administration Publique proposent aux étudiants une version numérique via le site de l'Université Juridique Numérique Francophone (UNJF).

## Les étudiants accueillis au sein du champ et devenir des diplômés

Le dossier d'autoévaluation ne fournit pas de données statistiques pour le champ concernant la typologie des étudiants accueillis au niveau de la licence, de la licence professionnelle et du master. Il faut donc se référer à chaque dossier pour cerner cet aspect ce qui montre que la stratégie de formation ne s'élabore pas à ce jour au niveau du champ mais plus probablement au niveau des composantes (facultés ou instituts). Il importerait que le champ se dote d'outils de pilotage lui permettant d'avoir une vision globale des formations afin de pouvoir mener une politique de formation se fondant sur les forces et faiblesses des formations.

Sur la période du contrat, au niveau des licences généralistes, les effectifs sont stables même si il manque des données chiffrées pour le campus de Brive en Licence Droit.

Au niveau des licences professionnelles, les situations sont très variables, certaines licences n'ayant pas pu ouvrir faute d'effectifs suffisants (LP *Gestion des entreprises de la filière bois*, LP *Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé*) alors que d'autres ont des effectifs plutôt orientés à la hausse (LP *Commerce et distribution spécialité Management et gestion de rayon*). Les étudiants inscrits en licence professionnelle proviennent essentiellement de BTS, dans une proportion moindre de DUT et quasiment pas de L2 généraliste. Une communication accrue vers les étudiants en licence généraliste avec la mise en place de cursus de pré-professionnalisation dès la deuxième année pourrait permettre d'orienter un nombre plus important d'étudiants en provenance des licences généralistes vers les licences professionnelles.

Enfin, au niveau des masters, les effectifs se maintiennent (master *Droit et administration des organisations*) ou sont en forte baisse (34%) pour la deuxième année du master Sciences du management, ce qui est relativement inquiétant.

L'observatoire du pôle de formation et d'insertion professionnelle réalise des enquêtes d'insertion professionnelle auprès des diplômés des licences professionnelles et des masters à 18 et 30 mois après l'obtention de leur diplôme à l'Université de Limoges. Les étudiants diplômés des LP et des masters sont bien insérés professionnellement à l'issue de leur parcours (à plus de 75% en moyenne). Néanmoins, les données fournies dans les différents dossiers d'autoévaluation ne sont pas assez précises (sauf pour le Master *Droit et administration des organisations* où le suivi est exceptionnel) pour tirer une conclusion globale au niveau du champ et restent donc parcellaires. Le faible taux de remontées a amené certaines mentions (*Sciences du management* ou *Banque finance*) à réaliser leurs propres enquêtes en interne mais sans divulgation externe. De manière générale, ce suivi est à ce jour insuffisamment assuré dans la plupart des formations de masters et de licences.

Si l'insertion professionnelle est excellente (LP *Assurance Banque Finance Chargé de Clientèle Conseiller Commercial Clientèle Particulier*), ce n'est pas le cas des étudiants de la LP *Assistance juridique ressources humaines* qui poursuivent en école de commerce, ce qui est en contradiction avec les objectifs assignés à la licence professionnelle.

### Pilotage des formations

Le pilotage des formations se fait par des enseignants-chercheurs de l'université de Limoges pour les licences et les masters. Il en est de même de la plupart des LP avec une présence forte de professionnels et de partenariats institutionnels et/ou d'associations professionnelles. Au niveau des masters, le poids des intervenants professionnels est en accord avec les objectifs professionnels (master *Banque et finance* et *Sciences du management*).

La plupart des formations ont mis en place un conseil de perfectionnement conforme aux dispositions définies par le cadre national des formations, mais il faudra étendre ce dispositif à l'ensemble des mentions et que les professionnels et étudiants soient parties prenantes de ces dispositifs.

## Synthèse par niveau de formation

L'acquisition des compétences est progressive et conforme au sein des licences Droit-AES-Economie-Gestion. Ces dernières offrent une variété de parcours différenciés dès le niveau L2 mais surtout au niveau L3. Les dispositifs d'aide à la réussite en licence (tutorat ; projet professionnel personnel ; DU RE/AGIR ; DU Assistant juridique, etc.) couplés avec des modalités de contrôle de connaissances basées essentiellement sur le contrôle continu dès la première année, sont mis en œuvre et constituent des atouts indéniables pour les étudiants. Toutefois, l'existence de licences suspendues en troisième année pourrait conduire à une réorganisation.

Les objectifs des LP proposées sont globalement cohérents et les taux moyens d'insertion professionnelle sont plutôt bons à la sortie de telles formations. Les LP sont bien gouvernées à l'exception de certaines LP pour lesquelles le pilotage semble totalement externalisé (LP *Management des activités commerciales – gestion de la relation client* avec deux groupes sur Paris, LP *Distribution management et gestion de rayon*). Des formations orientées exclusivement apprentissage ou contrats de professionnalisation pourraient être plus développées et proposées.

L'offre de formation au niveau des masters est relativement équilibrée et complète. Une réflexion sur l'architecture de certaines mentions semble utile (master sciences du management notamment) de même que l'attractivité de certains parcours (International : commerce et finance ou Politiques et droits du développement durable). L'articulation des masters orientée à la fois sur des contenus académiques élevés et sur une assez bonne insertion professionnelle semble être bien mise en place et constitue un plus. De plus, l'université de Limoges dispose d'équipes de recherche transversales (le CREOP) et reconnues nationalement et internationalement (le CDES et le CRIDEAU) sur lequel le champ Droit-Economie-Gestion peut et doit s'appuyer. Le développement au niveau des masters de la dimension internationale et de l'utilisation d'outils numériques ne peut être qu'encouragé à ce stade.

## Points d'attention

Les LP du champ *Droit économie gestion* de l'université de Limoges doivent entreprendre une réflexion globale sur son positionnement. Certaines présentent une attractivité faible pour les étudiants (LP *Gestion des entreprises de la filière bois*). D'autres ont des positionnements concurrentiels ou des proximités thématiques avec des formations similaires ambiguës (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité spécialité fiscalité* proposée en alternance avec un DU préparant au DCG).

Si certaines d'entre-elles (LP *PME et développement des affaires* ; LP *Management des activités commerciales gestion de la relation client*, LP *Gestion des flux, des systèmes d'information et des stocks* ; LP *Comptable taxateur d'étude notariale*) conduisent à d'excellents taux d'insertion professionnelle, d'autres sont contraires à la vocation même d'une licence professionnelle (LP *Management de l'immobilier*) avec la poursuite d'étude systématique des étudiants. Enfin, des formations ont des effectifs trop faibles (LP *Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé*, LP *Gestion des entreprises de la filière bois*).

L'architecture de certaines licences généralistes avec de nombreux parcours demeure peu claire (Licence *Gestion* avec quatre parcours dont les parcours *DUETI* et *Business Management*, Licence *AES* avec cinq parcours dont les parcours *Sanitaire et Social* et *Droit et Métier de l'Immobilier*). En outre, la trop faible place de la professionnalisation en licence *Economie* constitue un frein à l'attractivité de la poursuite d'études en masters.

## Avis sur la cohérence globale du champ

L'offre de formation est globalement satisfaisante et cohérente, avec un ancrage régional et une adaptation inscrite dans un contexte local. Elle couvre bien les différentes disciplines (économie, gestion et droit) englobées par le champ. Le champ étant une construction récente, aucune stratégie propre au champ ne semble encore élaborée, stratégie qui devra s'appuyer sur des outils de pilotage à développer.

Si de nombreux partenariats ont pu être établis à l'international (master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*), la place de l'ouverture à l'international demeure globalement trop faible, tant en ce qui concerne des étudiants allant suivre un semestre d'échange à l'étranger, que du suivi et de l'encadrement des étudiants étrangers, qu'en ce qui concerne la présence de professeurs invités. De même, l'absence de dimension internationale en Gestion (master *Sciences du management*) constitue une faiblesse pour l'IAE qu'il convient peut-être de relier avec la baisse de ses effectifs.

La place de l'anglais, de la recherche et du numérique sont insuffisamment développées au niveau du champ. Ceci est particulièrement frappant au niveau des masters qui sont censés utiliser les techniques modernes d'apprentissage.

Une harmonisation des pratiques ou des processus devrait être menée au niveau du champ car on constate une trop forte disparité dans l'organisation et la tenue des conseils de perfectionnement qui de plus devraient disposer d'outils de pilotage (suivi des étudiants de licence et des diplômés de LP et master par exemple).

### Recommandations :

La mise en place d'outils de pilotage au niveau du champ et au niveau des mentions devrait permettre d'améliorer la réflexion stratégique de l'offre de formation pour la direction. Cela permettrait d'une part, d'harmoniser les contenus des maquettes et les pratiques, d'éviter des redondances et des formations similaires, et d'autre part se doter de filtres de suivi afin que certains arbitrages puissent se faire tant sur le plan budgétaire que sur celui des moyens humains.

Pour tous les niveaux de formation, il conviendrait de mettre l'accent pour l'avenir sur une dimension plus internationale, sur le numérique (développement de formations à distance ou de formations tout au long de la vie) et sur une interaction plus grande entre pratiques professionnelles et recherche.

# Observations de l'établissement

Limoges, le 22 mai 2017

Alain CELERIER,  
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES  
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département  
d'Evaluation des Formations  
2 rue Albert Einstein  
75 013 PARIS



Affaire suivie par  
Virginie Lefebvre  
Directrice des Etudes  
Tél. 05.55.14.92.81  
[virginie.lefebvre@unilim.fr](mailto:virginie.lefebvre@unilim.fr)

et Pascale TORRE  
Vice-présidente CFVU  
[pascale.torre@unilim.fr](mailto:pascale.torre@unilim.fr)

Réf :PFIP/DE/VL/1278

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Champ « Droit, économie, gestion »**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et les équipes de formations du champ « Droit, économie, gestion » remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan du champ « Droit, économie, gestion » sur la période d'évaluation 2011-2016.

En termes de gouvernance de l'établissement, les recommandations constructives formulées correspondent aux conclusions issues de l'autoévaluation que nous avons faites et nous amènent à prendre un ensemble de décisions stratégiques en faveur des formations visant :

- à mettre en place une base de données interactive relative à l'offre de formation, consultable par tous afin d'améliorer l'analyse des populations entrantes et de leur parcours en continu et doter les équipes pédagogiques de tous les éléments statistiques et d'analyse indispensables pour un pilotage efficace de l'offre de formation
- à développer le suivi de l'insertion des diplômés et à améliorer les taux de réponse à l'enquête nationale (actuellement compris entre 55 % et 60%) par la mise en place de nouvelles procédures d'enquêtes
- à accentuer la dynamique en faveur de la mobilité entrante et sortante des étudiants par une poursuite de la communication et de l'accompagnement des étudiants en mobilité et
- à développer l'approche par compétences (formalisation des compétences attendues, déclinaison des diplômes en compétences, mise en place d'une ingénierie pédagogique adaptée et renouvelée et à poursuivre la formalisation des compétences acquises ou en cours d'acquisition par les étudiants via le Portefeuille Expérience et Compétences (PEC) mis en place en 2016
- à renforcer le rôle des conseils de perfectionnement qui, établis par mention, mais aussi au niveau du champ, devront jouer un rôle central en matière de qualité et d'amélioration continue de nos formations, à doter les conseils de perfectionnement, d'un cahier des charges partagé par tous et construit autour d'une liste d'items indispensables et à demander à la CFVU de suivre au plus près l'ensemble de la démarche, d'en vérifier la cohérence et d'en mesurer régulièrement les progrès.

En plus des points essentiels résumés ci-dessus, les responsables du champ et les responsables de formation souhaitent apporter des précisions supplémentaires.

L'architecture des licences d'AES et de Gestion fait l'objet d'une réorganisation et d'une simplification dans le cadre de l'offre d'accréditation pour 2018.

D'une part, la licence d'Economie et la licence de Gestion ont construit dans le cadre de la spécialisation progressive un portail commun « Economie-Gestion » en L1 et L2. Par ailleurs, le parcours « Sanitaire et social » porté jusqu'à présent par la licence 3 AES constituera un parcours de la licence 3 «Gestion ». Ainsi, la licence AES, portée par la FDSE, et la licence Gestion, portée par l'IAE, présenteront chacune quatre parcours distincts. La licence Economie présentera un seul parcours.

Le comité recommande d'améliorer la lisibilité du master attaché à l'IAE. L'autoévaluation interne avait aussi abouti à la même conclusion. Le master sciences du management est découpé en 4 mentions depuis la rentrée 2016-2017 : administration des entreprises, comptabilité contrôle audit, management de l'innovation et management sectoriel : secteur de la santé.

Concernant les LP « Management des activités commerciales – Gestion de la relation client » et « Distribution management et gestion de rayon », nous tenons à préciser que le pilotage et la responsabilité de ces formations sont effectivement portés par l'IUT du Limousin (recrutement des intervenants, suivi des maquettes, conseils de perfectionnement, encadrement de projets, suivi et évaluation des stages ...). Cependant, compte tenu de la nature nationale des contrats concernés, de nombreux enseignements sont effectués à Paris.

La gouvernance de l'Université de Limoges et les équipes de formations du champ « Droit, économie, gestion » se félicitent des appréciations générales positives émanant du comité, notamment celles relatives à la bonne articulation, en masters, entre les contenus académiques de grande qualité et l'insertion professionnelle, celles mettant en exergue la reconnaissance nationale et internationales des centres et équipes de recherche, ainsi que celles concernant la bonne gouvernance des licences professionnelles.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER

